



# Cercle Royal Mars & Mercure Club de Charleroi



**N° 4/2023**

**4e trimestre 2023**

**CERCLE ROYAL MARS & MERCURE ASBL**

**Sous le Haut Patronage de S.M. le Roi**

**Association d'officiers, indépendants et cadres supérieurs**

**Périodique trimestriel de liaison et d'information du Club de Charleroi**

**Editeur responsable : B. MERCIER, Chemin des Mulets, 60, 6111 LANDELIES**



## CLUB de CHARLEROI



### Rédaction de la revue :

B. MERCIER, Chemin des Mulets, 60, 6111 LANDELIES

☎ 071/51.60.01. - [yhs.landelies@gmail.com](mailto:yhs.landelies@gmail.com)

Compte financier : N° BE34 7320 0890 8590 (Cercle Royal Mars et Mercure - Charleroi).

Website: <http://www.mars-mercure-charleroi.be/>

---

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur et ne représentent pas nécessairement le point de vue du Cercle Royal Mars & Mercure ni celui du Club de Charleroi.

---

## 4/2023 - SOMMAIRE

- Le Mot du Président (pp. 2-3)
- Le Billet de Mercure (p. 4)
- Le Billet de Mars (pp. 4-7)
- Echos de nos activités (pp. 7-10)
- Tribune libre (pp. 11-14)
- Carnet mondain (pp. 15-16)
- Agenda 2024 (p. 16)

Ce bulletin trimestriel (4 numéros par an) est distribué gratuitement, dans sa version «papier», aux membres du Club M&M Charleroi. Pour les personnes non-membres du Club M&M Charleroi, l'abonnement est de 10 €, à verser au compte n° BE34 7320 0890 8590 du Cercle Royal Mars et Mercure - Charleroi.

NDLR. Les contributions à cette revue sont les bienvenues. Merci de les communiquer sous forme .doc, .odt ou .pdf. pour publication. Merci d'avance.

# LE MOT DU PRESIDENT

*Chers Amis,*

*1933 – 2023 ... Notre Club Mars & Mercure Charleroi a 90 ans !*

*Il y a dix ans, à la Ferme d'Abondance, à Thiméon, notre Président regretté, notre cher Alain ARYS, m'avait demandé de présenter le contexte historique de la création de la Section de Charleroi du Cercle Mars & Mercure, en 1933. En cette année 2023, nous commémorons le 90<sup>e</sup> anniversaire de cette section, devenue Club de Charleroi du Cercle Royal Mars & Mercure.*

*Si je devais évoquer la situation internationale dans lequel nous vivons aujourd'hui, il y aurait certainement des points communs avec l'année 1933, notamment la montée en puissance des extrémismes de tous bords et le réarmement au niveau mondial, faisant écho aux bruits de bottes, surtout depuis l'attaque directe de l'Ukraine par la Russie, en février 2022.*

*Autre point commun : l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies, fondée à la sortie de la Seconde (espérons vivement qu'il ne faudra pas, à terme, parler de la Deuxième) guerre mondiale, à maintenir la Paix, comme, avant elle, la Société des Nations, fondée à l'issue de la Première.*

*Je m'abstiendrai donc d'aller plus loin, afin d'éviter de plomber l'atmosphère en cette période de fêtes de fin d'année.*

*Notre rencontre festive du 16 décembre, qui marquait notre 90<sup>e</sup> anniversaire, a été un beau succès, autant sur le plan de la participation (nous étions 60, malgré l'absence d'amis chers empêchés par la maladie ou un motif impérieux ou très légitime) que de la qualité des participants. Notamment, 6 Clubs M&M étaient représentés (Antwerpen, Brabant, Gent, Mons, sans oublier, bien entendu, nos clubs-frères de Limbourg-Kempen et Luxembourg). Cette journée fut un vrai succès et notre Ami M&M (Brabant), le Professeur Dr Wally STRUYS nous gratifia d'une fort intéressante analyse de la situation internationale. Il ne fallut pas insister pour que fusent les questions de l'assemblée.*

*Merci à vous tous qui nous avez permis de marquer notre 90<sup>e</sup> anniversaire d'une pierre blanche, soulignant ainsi l'amitié et la solidarité qui caractérisent les relations entre membres et clubs M&M.*

*En cette fin d'année, qu'il me soit permis, en mon nom personnel et en celui de notre Comité de Gestion, de vous souhaiter un merveilleux temps de Noël (valable traditionnellement jusqu'au 6 janvier inclus) et une année 2024 aussi heureuse et pacifique que possible.*

*Au chapitre des bonnes résolutions pour l'année nouvelle, votre Comité de Gestion continuera de s'efforcer de faire en sorte de répondre aux souhaits de la majorité en ce qui concerne les jours et heures de réunions mensuelles et les activités. Notre ami Claude NAVIAUX, en convalescence, en profite pour fouiner, à la recherche de l'une de ces activités « hors-les-murs » attractive, dont il a le secret, cela avec la complicité d'un certain Jules POLART, figure aussi discrète qu'efficace de notre Club. Grand merci à eux pour*



*leur implication. A noter aussi que les participants à notre petite croisière mosellane, en fin septembre dernier, en gardent un souvenir joyeux. On remet ça quand ?*

*Pour le reste, on (devinez qui ?) attend des contributeurs à notre revue trimestrielle. Notre ami et fidèle collaborateur PP Alex souhaiterait vivement une suppléance lorsque sa santé lui joue des tours et ne lui permet pas de rédiger son « billet » à temps. De toute manière, deux « billets » de Mercure ou aucun, on préfère deux ... vous vous en doutiez, non ?*

*En fin de revue, vous trouverez l'agenda 2024 quasi complet. Il pourra y avoir des modifications, bien entendu. Restons donc attentifs aux messages de mise à jour de notre Secrétaire Raymond LEMAIRE.*

*Enfin, un tout grand merci aux membres du Bureau, ainsi qu'à ceux (les mêmes, plus d'autres) du Conseil de Gestion de notre Club, pour leur implication à chacun. Sans une équipe motivée, aucun président ne peut assumer sa tâche. Il n'est pas là pour commander mais pour dynamiser, proposer des objectifs, prendre ou encourager des initiatives positives pour notre Club, en concertation avec les membres de ladite équipe, et veiller à leur réalisation.*

*On se retrouve lors des vœux de Nouvel-An, le samedi 13 janvier. L'invitation vous a été envoyée. Ne tardez pas à vous inscrire.*

*En attendant, de la part du Président et des membres du Comité de gestion du Club Mars & Mercure Charleroi :*

*Joyeux Noël !  
Bonne Année !*

*Prettige Kerstdagen !  
Gelukkig Nieuwjaar !*



*Frohe Weihnachten !  
Prosit Neujahr !*

*Merry Christmas !  
Happy New Year !*

**Le Président, Bernard MERCIER.**

# LE BILLET DE MERCURE

*L'état de santé de notre PP Alex ne lui a pas permis de nous communiquer la chronique qui anime imperturbablement ce bulletin depuis sa création, fin des années '80.*

*Nous souhaitons prompt rétablissement à PP Alex HOEBEKE et lui faisons part de toute notre sympathie et de notre amitié.*

*Dernière minute : au moment de boucler, coup de fil de PP Alex ! Il est rentré de l'hôpital. Il doit encore se farcir quelques manipulations de kiné et, après une convalescence la plus courte possible, il espère bien avoir le plaisir de se retrouver parmi nous.*

*A bientôt, donc, Alex, et au grand plaisir de te revoir en forme !  
Tes amis du Club.*



# LE BILLET DE MARS



**LA DÉFENSE**

Quelques news ...

## La ministre de la Défense à la rencontre de nouveaux talents, à Charleroi (Texte: Yuki Willems / Photos: Adrien Muylaert)

11 décembre 2023



Dans le cadre de sa campagne de recrutement pour l'année 2024 (4.000 postes à pourvoir), la Défense collabore activement avec les partenaires du secteur de l'emploi. Ce lundi 11 décembre, une après-midi d'information a eu lieu à la Cité des Métiers de Charleroi, en présence de la ministre de la Défense, Ludivine Dedonder, et du lieutenant-général Thierry Esser, directeur général des Ressources humaines.

« La Défense organise régulièrement des séances d'information dans tout le pays », explique le commandant Michel Renotte, à la tête du centre d'information de Mons. Neuf centres d'information sont implantés sur tout le territoire. « Mon équipe couvre la province du Hainaut. Nous collaborons avec les établissements scolaires (écoles secondaires, hautes écoles et universités), mais aussi avec les principaux acteurs de l'insertion professionnelle et de la mise à l'emploi. »

### Séances d'information

Les centres d'information ont organisé, en 2023, quelque 118 séances d'information en Wallonie. A la Cité des Métiers de Charleroi, vingt personnes ont la possibilité de s'informer, tous les quinze jours, sur des métiers proposés dans nos quartiers militaires. La séance de ce lundi 11 décembre a rassemblé des jeunes aux études mais également des demandeurs d'emploi. Moyenne d'âge : 23 ans. « Nous

invitons les candidats présentant un profil spécifique (masters, candidats-pilotes, médecins, etc.) à nous contacter pour un entretien individuel. »

### **Possibilités pour chacun**

En 2024, la Défense proposera 2.500 postes militaires (300 officiers, 950 sous-officiers, 1.250 soldats et matelots) dans diverses filières de métiers et spécialités. À ce nombre s'ajoutent 1.050 places pour les militaires de réserve et 460 positions civiles.

« L'éventail des possibilités de carrière est très large », souligne la ministre. « Il existe des possibilités d'emplois pour toute personne qui veut s'investir pour la collectivité, pour notre sécurité, et pour chaque femme ou homme qui voudrait faire partie d'une chaîne, et dont chaque maillon est essentiel. »

### **Un millier de fonctions**

La Défense propose plus d'un millier de fonctions différentes, souligne également la ministre. Comme l'indique une récente enquête « Identité » menée au sein de la Défense, les employés se montrent de plus en plus satisfaits, notamment grâce à l'augmentation des salaires et à l'amélioration des conditions de travail...

Des informations supplémentaires qui pourraient vous motiver à aller jeter un coup d'œil sur les emplois proposés sur notre site : [www.mil.be](http://www.mil.be). Pour en savoir plus et se renseigner dans un centre d'information de la Défense : Les centres d'information | La Défense ([mil.be](http://mil.be))

## **Opérations 2024 : un engagement sans faille**

(Texte: Rein Van den Bergh / Photos: DG StratCom)

19 décembre 2023

La ministre de la Défense Ludivine Dedonder a expliqué les opérations de la Défense pour l'année 2024, lors d'une visite à nos militaires à Cincu (Roumanie). Le déploiement en Roumanie sur le flanc Est du territoire de l'OTAN en fait partie.

En 2024, un millier de militaires belges seront déployés lors d'opérations sur le territoire national et à l'étranger, même si leur nombre exact peut encore évoluer au cours de l'année. « C'est ce qui est programmé aujourd'hui. Il se peut que nous devions nous ajuster », précise la ministre.

### **Opérations de l'OTAN en Roumanie et Lituanie**



Nos troupes en Roumanie font partie du dispositif Forward Land Forces (FLF), au sein du groupement tactique français Combined Arms Tactical Sub-Group (CATSG). Ce battlegroup a été créé pour renforcer la présence de l'OTAN sur son flanc oriental. Un soutien durable sera fourni afin de poursuivre la construction du camp de Cincu et améliorer ses installations.

Une opération similaire, également sous la bannière FLF, est en cours en Lituanie, pays qui accueille l'un des huit groupements tactiques qui existent actuellement. Les

Belges faisant partie d'un CATSG, sur place, rentreront chez eux en janvier 2024. L'escadron « multi-sensor » du bataillon ISTAR se déploiera, pour six mois, en 2024.

### **Dans les airs...**

La Défense veille également sur le flanc Est depuis les airs. La Baltic Air Policing (BAP) consiste à protéger l'espace aérien des trois États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) qui, dépourvus d'avions de combat, peuvent notamment compter sur le déploiement de nos F-16. Le détachement présent à Siauliai, en Lituanie, poursuivra ainsi ses activités jusqu'en mars 2024.



La Belgique fournit également du personnel dans le cadre d'Enhanced Vigilant Activities pour les systèmes aéroportés de détection et de contrôle (Airborne Warning and Control Systems / AWACS), pour l'unité multinationale de transport de ravitailleurs multirôles (Multinational Multirole Tanker Transport Unit / MMU) et pour le quartier général de l' AIRCOM/COAC.

### ... et en mer

Les opérations du Standing NATO Maritime Group 1 (SNMG1), constitué d'un ensemble de navires de combat internationaux, et du Standing NATO Maritime Counter Mine Group 1 (SNMCMG1), qui vise à détecter et détruire des engins explosifs, se poursuivront en 2024. La frégate F931 Louise-Marie (LoMa) et les chasseurs de mines Crocus et Lobelia seront déployés dans ce cadre.



### Formations pour l'Ukraine

En 2024, la Défense continuera à soutenir diverses missions de soutien et de formation à l'Ukraine, tant en Belgique qu'à l'étranger.

La Mission d'assistance militaire de l'UE en Ukraine (EU Military Assistance Mission / EUMAM UA) fournit aux forces armées ukrainiennes des formations au plus près de leurs besoins pour se défendre de la Russie. Cela concerne notamment la formation de pilotes de chasse, le déminage et la manipulation d'engins explosifs.

### RDC, Bénin, Niger

La Belgique reste active sur le continent africain, entre autres en République Démocratique du Congo (RDC), au Bénin et au Niger. En RDC, des militaires belges accompagnent des instructeurs pour développer des programmes éducatifs dans diverses académies des forces armées. Une assistance médicale est également fournie au Centre Hospitalier Roi Baudouin, dans la capitale Kinshasa.

Au Bénin, dans le cadre du programme DEFEND (Defence Forced Enabling Development), la Marine belge forme en ce moment un équipage pour son nouveau navire de patrouille. Le Bénin est actuellement confronté à une menace terroriste dans le nord du pays. Le soutien à sa composante fluviale s'inscrit dans ce cadre.

Au Niger, l'opération New Nero a pris fin à la suite d'un coup d'État. La Défense reste présente pour continuer à surveiller les activités et la situation générale dans la région.

### Daesh

La Défense soutient également des partenaires dans la lutte contre Daesh dans certaines parties de l'Irak et de la Syrie, dans le cadre de l'opération Inherent Resolve. Elle participe aussi à l'opération Trident Justice qui enquête sur les crimes de guerre commis en Ukraine.

La frégate F931 Louise-Marie, déjà mentionnée, naviguera également, en 2024, dans le cadre de l'European Maritime Awareness in the Strait of Hormuz (EMASoH). Depuis décembre et jusque fin mai 2024, nous prenons par ailleurs à nouveau le commandement d'Agenor (volet militaire d'EMASoH) et déployons des militaires au sein de son Etat-major. Nous contribuons ainsi à stabiliser le trafic maritime dans cette région.

### Territoire national

Enfin, la Défense continue naturellement de veiller à ses missions essentielles sur son propre territoire. Il suffit de penser au Service d'Enlèvement et de Destruction d'Engins Explosifs (SEDEE) ou au Centre des grands brûlés de l'Hôpital Militaire.

En mer, la Marine contribue à la protection de nos eaux. Nos hélicoptères de recherche et de sauvetage interviennent également en cas de détresse. Autre déploiement : le Quick Reaction Alert (QRA), activé en cas de menace dans l'espace aérien du Benelux.

La Défense reste fidèle à ses missions essentielles de protection de sa propre population. Composée d'unités principalement issues de l'infanterie légère, la compagnie PROTER de protection sur le territoire national entre à présent dans sa deuxième année d'activité. Elle se tient prête à intervenir rapidement, en coordination avec les commandements militaires provinciaux, la police et les autorités civiles.

### **Un maximum de 1.000 personnes sur le terrain**

Il y aura au plus 1.000 militaires en opération en 2024, pour environ 850 actuellement. D'ici l'été, ce nombre tombera à 500, la moyenne se situant autour de 700 sur l'année.

En 2024, comme toujours, la Défense s'engage ainsi, jour et nuit, pour la sécurité sur le territoire national, à l'étranger et en mer, lors d'opérations nationales et internationales, dans le cadre de l'UE, de l'OTAN et de l'ONU.

## **ECHOS DE NOS ACTIVITES**

### **Nouvelles des « Commandos de l'Amitié ».**

#### **Vendredi 1<sup>er</sup> septembre: visite au Club M&M Mons,**

Composition du commando: le Président, B. MERCIER, et le Past Président A. VERLY.

Accueil très amical de la part de nos amis montois, dans les locaux du Commandement militaire de Province (Salle des Anciens de Corée, anciennement Salle de Traditions).



#### **Vendredi 17 novembre.**

Visite de notre Président et de son épouse au Club Mars & Mercure Brabant, à l'occasion de sa soirée de Gala.

#### **Samedi 18 novembre : repas de corps, en commun avec le CRORC.**

Cette rencontre annuelle unissant nos forces, dans un même esprit, est devenue coutumière et les participants ne peuvent que s'en réjouir.

## **Samedi 16 décembre : 90<sup>e</sup> anniversaire du Club Mars & Mercure Charleroi.**

« Sire,

A l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire du Club de Charleroi du Cercle Royal Mars et Mercure, le Président et les Membres tiennent à assurer Votre Majesté de leur indéfectible attachement et de leur fidélité à Sa Personne, à la Famille royale et à la Belgique.

Daignez agréer, Sire, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Au nom du Club Mars & Mercure Charleroi,

Le Président, Bernard MERCIER. »

Nous étions 60 et nous eussions été plus nombreux si l'état de santé de certains de nos amis ne les avaient retenus éloignés, dont certains à la dernière minute. C'est donc dans un climat chaleureux que nous nous sommes retrouvés en présence, notamment, du Président national, Marc DE BRACKELEER, du Vice-Président national, Marc VANDEWAL, du Secrétaire national (et PPN) Eddy DE BOCK, du Trésorier national, Juan ONRAET, du Webmaster national, Felix VAN HEUKELOM, du Président de notre club-frère LIMKEM, Jos VAN DORMAEL, des Présidents des clubs de Mons (Pierre BERNARD), Brabant (Joseph NEYENS), ainsi que de membres des Clubs de Mons, Anvers, Gand, Luxembourg et, bien entendu Charleroi, ainsi que de nombreux invités, dont notre conférencier et ami, Membre du Club Brabant, le Professeur Dr Wally STRUYS.

Apéritif au Champagne, petit souvenir à chaque participant, notre club avait mis les petits plats dans les grands, avec l'aide de notre traiteur Laurent BONNET, Membre lui aussi du club M&M Charleroi, qui nous avait concocté un délicieux repas.

Après un vibrant toast au Roi dans les 3 langues nationales, Maria D. (vous aurez tous reconnu, sous ce pseudonyme, la charmante épouse de notre Président national, autrement connue pour ses interprétations remarquables du répertoire d'Edith Piaf) a entonné la Brabançonne *a capella*, accompagnée par toute l'assistance.



Puis ce fut au tour de notre ami Wally de nous entretenir la situation internationale, vue sous la loupe d'un économiste de défense. Il s'en suivit un fort intéressant exposé unanimement salué. On en conclut à un nécessaire effort à réaliser, notamment du côté de l'OTAN, en vue de contribuer à préserver la paix mondiale. Un auditeur parmi d'autres nous faisait remarquer, à l'issue de la journée, qu'il avait ressenti l'exposé comme une interprétation de l'adage latin bien connu : « Si vis pacem para bellum » et il faisait remarquer le fait que la langue latine est très concise dans son expression. Il proposait donc une traduction/transposition du génie de la langue latine dans celui de la langue française: « Si tu veux préserver la paix, sois prêt à la défendre, de manière crédible, en te préparant sérieusement à un affrontement armé ». On ne peut être plus clair ...

Pages suivantes: quelques instantanés en souvenir de cette belle journée.





L'ATELIER TRAITEUR MET À VOTRE DISPOSITION SA SALLE DE BANQUET, DANS UN CADRE MODERNE ET AÉRÉ POUR TOUTES VOS RÉCEPTIONS PRIVÉES OU PROFESSIONNELLES...  
CAPACITÉ D'ACCUEIL DE 25 À 100 PERSONNES.  
PARKING AISÉ À PROXIMITÉ.  
TERRASSE ET JARDIN.  
FACILITÉ D'ACCÈS VIA R3 SORTIE N° 4

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES N'HÉSITEZ PAS DE NOUS APPELER, NOUS NOUS FERONS UNE JOIE D'Y APPORTER UNE RÉPONSE.

CONTACT :  
L'ATELIER TRAITEUR - LAURENT BONNET  
Rue de Landelies 142  
6110 Montigny-le-Tilleul  
Tel : 0475/413 958 - Fax : 071/512 085  
laurent.bonnet@belgacom.net



# TRIBUNE LIBRE

## LA GARDE SUISSE PONTIFICALE

### *L'Armée du Vatican*

Juillet 2023.

Etienne Carlier, Cdt/hr , CDCA.



A la fois ville et état, enclavé dans Rome, le Vatican présente une superficie de 44 hectares et une population de 850 habitants: il est donc un des plus petits états d'Europe. Siège de l'Eglise catholique romaine et résidence du Pape, l'Etat fut créé lors de la signature des accords du Latran du 7 juin 1929. Il est aussi appelé le Saint-Siège.

Comme la plupart des états, le Vatican s'est doté d'une armée, certes proportionnelle à ses dimensions. Cette force existait déjà sous

l'autorité des Etats Pontificaux.

Au XVIème siècle, les mercenaires suisses avaient une excellente réputation, acquise sur de nombreux champs de bataille européens. Les temps étaient particulièrement troubles et l'insécurité permanente. C'est donc tout naturellement que le Pape Jules II se tourna vers la Suisse, afin d'y solliciter la constitution et l'envoi d'une troupe de mercenaires triés sur le volet.

Le 22 janvier 1506, le Pape Jules II ratifia la création de la Garde Suisse Pontificale, pour une durée indéterminée, financée par les revenus des Etats Pontificaux. Le commandement fut confié au Capitaine Kaspar von Silenen.

A sa constitution, la Garde comptait environ 200 hommes. Les conditions d'admission n'ont pas varié depuis 1506. Les candidats doivent être suisses, catholiques, de moralité irréprochable et célibataires. Encore aujourd'hui, les femmes ne sont pas admises mais une réflexion est ouverte à ce sujet. L'âge des Gardes s'établit entre 19 et 30 ans; leur taille doit être d'au moins 1,74 mètre. Les Gardes actuels ont effectué leur service militaire dans l'armée suisse. Certains d'entre eux sont des militaires de carrière détachés à la Garde Pontificale. Aux termes des lois et conventions, ils sont donc mercenaires. Leur formation militaire, même après leur service en Suisse, est très avancée, tant sur le plan physique que moral. Ils forment une unité d'infanterie légère. Aujourd'hui, les Gardes sont au nombre de 135. La hiérarchie s'établit comme suit: le commandant actuel de la Garde est le Colonel Christoph Graf (62 ans); il est aidé par un lieutenant-colonel et un major. Deux capitaines commandent les compagnies, ainsi que les 26 sous-officiers. La langue officielle de commandement est l'allemand. L'uniforme des gardes ne manque pas de surprendre: il est, encore aujourd'hui, de style Renaissance. Pour l'entraînement et les services d'entretien, il est bleu uni. Mais pour toutes les missions du service, c'est une superbe et rutilante tenue aux rayures verticales jaunes, bleues et rouges qui suscite l'admiration des visiteurs. Les gardes sont coiffés d'un large béret noir. Pour les services officiels, les gardes y ajoutent une cuirasse et un casque morillon chromés. Ils sont armés d'une longue épée « à deux mains » (l'espadon) et d'une hallebarde longue de 2 mètres 30.

Evidemment, cet armement d'opérette fait sourire. Mais ce n'est pas tout ... En cas de besoin, les armes de la Renaissance sont immédiatement remplacées par un tout autre équipement, nettement plus

efficace. Voyez plutôt: pistolets Sig-Sauer P226, fusil d'assaut Sig 550et 552, pistolets-mitrailleurs HK MP7 et vaporisateurs de poivre ... Les Gardes Suisses sont entraînés quotidiennement à l'usage de ces armes modernes et performantes. La condition physique de chacun est maintenue à un haut niveau et le combat rapproché a été développé depuis l'attentat du 13 mai 1981, qui faillit coûter la vie au Pape Jean-Paul II.

Le recrutement des gardes s'opère exclusivement en Suisse, selon les critères stricts énoncés ci-dessus. Une association, basée en Suisse, sélectionne les futurs gardes. Son statut est ambigu et quasi secret. Est-ce une structure de droit helvétique, italien ou relevant du droit canonique du Saint-Siège ? Le Vatican laisse planer le doute, se réservant ainsi la possibilité de jouer sur les trois tableaux, en cas de besoin ... Le recrutement de ces citoyens helvétiques se déroule en Suisse et devrait donc être conforme au droit national du travail. Pourtant, les femmes



et les hommes mariés ou en couple sont exclus. De plus, tous les Gardes sont de race blanche. Ces critères me font pencher pour un socle de \*droit canonique, beaucoup plus conservateur. Mais c'est juste une impression.



Le rôle des Gardes Pontificaux est exclusivement défensif et protecteur. A ce sujet, le règlement est clair : « Protéger le Pape et sa résidence – la Cité du Vatican – si nécessaire au prix de leur vie ». Cette tradition encadre, depuis 1506, la plus ancienne armée de métier du monde. La protection s'étend aussi aux pèlerins et aux visiteurs. Le maintien de l'ordre est partagé avec la Police du Vatican.

Au cours de sa longue existence, la Garde Suisse Pontificale eut à affronter non seulement des époques troublées mais aussi des guerres.

Déjà en 1512, les Gardes Suisses sauvèrent le trône pontifical, attaqué par des troupes du Roi de France Louis XII.

Le vrai baptême du feu eut lieu le 6 mai 1527. Des troupes mutinées de Charles-Quint, composées d'Espagnols, d'Allemands et d'Italiens, lancèrent une attaque contre la basilique Saint-Pierre. Les Gardes protégèrent le Pape Clément VII jusqu'à son évasion par un souterrain. Les pertes furent lourdes: 147 Suisses moururent, sur les 189 présents. Mais la mission de protection avait été assurée.

En 1571, le Pape Pie V envoya ses Gardes, au sein de la Sainte-Ligue Chrétienne, contre les Turcs. Ils furent victorieux. C'est la seule action offensive connue des Gardes Suisses.



Après plusieurs siècles relativement calmes pour eux, les Gardes Suisses furent attaqués et vaincus, en 1870, par les troupes italiennes de Garibaldi. Afin que pareille défaite ne se reproduise, l'Empereur français Napoléon III prêta au Pape deux régiments de « Zouaves pontificaux ».



Durant la Première Guerre Mondiale, le Vatican, loin des champs de bataille, n'eut pas à souffrir des affres du conflit. Les Gardes ne furent engagés que contre quelques tentatives d'espionnage. Cela n'empêcha pas le Pape Benoît XV de tenter diverses médiations tout au long du conflit, en affichant clairement la stricte neutralité et même l'impartialité du Saint-Siège. Ses efforts n'eurent guère de succès et n'aboutirent qu'à provoquer l'exclusion du Vatican des commissions de travail du Traité de Versailles, en 1919. La

Deuxième Guerre Mondiale, par contre, poussa le Vatican dans une situation plus précaire. Il évita

l'invasion allemande – ou même italienne – grâce à son statut de « neutralité perpétuelle », consacrée par les accords du Latran de 1929. Mais c'est aussi la nature religieuse du Saint-Siège, respectée par beaucoup d'alliés du Reich, qui protégea ses frontières. Du coup, le Pape Pie XII maintint une politique de neutralité rigoureuse. Celle-ci lui évita l'invasion par les troupes allemandes (présentes à



Rome) mais lui valut des reproches des Alliés quant à son « ignorance » de la persécution des Juifs.

Durant la guerre, le Colonel Pyffer von Abishoffen (CH) commandait la Garde Suisse Pontificale. Le rôle de celle-ci était, bien sûr, la protection des accès de la Cité mais aussi la lutte contre l'espionnage, très développé au Vatican, même parmi les prélats. Par précaution, les Gardes furent armés du fusil Schmid-Rubin durant leur service. Une seule intrusion de militaires allemands dut être repoussée. L'approvisionnement du Vatican posait un problème délicat. Les Gardes Suisses obtinrent l'autorisation de l'Etat italien de sortir et de collecter des vivres dans la campagne, à bord de camions jaune et bleu, marqués « Vaticano ». Au début de l'année 1944, l'un de ces camions roula jusqu'en Suisse, d'où il rapporta, sans encombre, un chargement de mitraillettes MP 43/44 Hispano-Suiza. A tout hasard

...

Le 4 juin 1944, les Gardes refoulèrent quelques militaires allemands qui offraient leur reddition à l'état neutre. Elle fut refusée, afin de ne pas compromettre cette neutralité vis-à-vis des Alliés.

Le 5 juin, les Américains entraient à Rome. Mais le Vatican resta fermé, encore en respect de la neutralité.

La fin de la guerre fut très chaotique pour le Vatican: le rationnement empira, les prix flambèrent, tandis que le marché noir prospérait. Les Gardes suisses continuèrent à assurer au mieux l'approvisionnement de la Cité.

Les actes guerriers furent peu nombreux au Vatican. La lutte contre l'espionnage fut relativement importante, le refoulement de militaires allemands ou italiens se répéta plusieurs fois. La Cité connut cependant un bombardement nocturne, le 5 octobre 1943, par un B-17 américain, certainement désorienté. Le 1 mars 1944, ce fut un avion de la République Sociale Italienne – la RSI, le nouvel état créé par Mussolini – qui bombarda la Cité. Il manqua son objectif: le bâtiment de Radio Vatican, qui était soupçonné de transmettre des messages codés aux Alliés. Dans les deux cas, les Gardes Suisses ne purent intervenir, étant dépourvus d'armes anti-aériennes.

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, aucun événement majeur ne mobilisa la Garde Pontificale pour des mesures de protection de la Cité. Ses services sont requis pour des interventions de police et de maintien de l'ordre et, le plus souvent, pour des cérémonies protocolaires.

### **Quelques aspects juridiques.**

-La nature juridique de l'Etat du Vatican est exceptionnelle et unique au niveau mondial. Une hérésie constitutionnelle, pourrait-on dire. On peut définir le système politique de l'Etat du Vatican comme suit: une monarchie absolue élective, de droit divin. Le Chef de l'Etat est élu à vie, par un groupe limité d'électeurs et non par les citoyens du Vatican. Il rassemble tous les pouvoirs. Le Pape n'est pas Dieu: il le représente. Ne parlons donc pas de théocratie – système qui incarne le dieu – mais de « droit divin »: qui agit au nom du dieu. Bref, ce n'est ni une démocratie ni une dictature. A chacun selon sa perception de situer ce système entre ces deux régimes.

-Le recrutement des Gardes Suisses par une association helvétique n'offre guère de clarté. Son statut porte sur les droits suisse, italien et canonique. On peut considérer que ce statut indique comment choisir ses hommes sans subir de contraintes juridiques ...

-Les Gardes Suisses Pontificaux sont des mercenaires, en vertu de l'article 17 de la Convention de La Haye et de l'article 47/2 du Protocole I de 1977. Mais ils sont aussi mercenaires ... par tradition. Cela signifie qu'ils ne peuvent bénéficier d'aucune protection en cas de capture au cours d'un conflit armé. La possibilité de participer à un tel conflit est peu probable pour le Vatican mais l'Histoire a déjà connu des guerres de religions ...

-Droit des Conflits armés et neutralité. Le Droit des Conflits armés n'entre en vigueur que lorsqu'il y a conflit (ius in bello). Or, le Vatican est un Etat neutre qui ne peut pas – en théorie – entrer en conflit. Par conséquent, même s'il est attaqué et continue à clamer sa neutralité, le Vatican assure à ses Gardes Suisses la protection du combattant. Sans cela, les Gardes connaîtraient le sinistre destin réservé aux mercenaires capturés.

L'armement sophistiqué des Gardes Suisses n'est pas orienté vers un éventuel conflit avec un autre Etat. Il est destiné à assurer la protection physique du Pape et la réalisation des opérations de police que nécessite l'ordre de la Cité. Le Droit des Conflits armés ne pourrait donc concerner les Gardes Suisses que de façon très hypothétique.

Le statut de la neutralité est légalement encadré par les normes juridiques suivantes :

- la Convention de La Haye V, articles 1 à 10 ;
- la Convention de La Haye XIII, articles 1 à 12 ;
- le Protocole I des Conventions de Genève, articles 22 et 23 ;
- la Convention de Genève III, articles 4 et 109 à 111.

ACRITER ET FIDELITER : SEMPER !

(Devise de l'Association des Anciens Gardes Suisses Pontificaux).



# FALLY & ASSOCIÉS

Ingénieur - Conseil



**STABILITE – TECHNIQUES SPECIALES – PEB**

**+32 (0) 71 51 96 88**

**[www.fally.be](http://www.fally.be)**

**[info@fally.be](mailto:info@fally.be)**



# Carnet (et potins) mandain(s)



## Les anniversaires.

- 15 janvier: Alex HOEBEKE. - 16 février: Fernand SIMON. - 3 mars: Guy CHARLIER.	- 24 mars: Daniel BEUMIER. - 28 mars: Jules POLART.
--	--

## Liste des Présidents de notre Club M&M Charleroi, depuis la fondation (1933).

Dans la liste publiée dans le n° 3/2023, non seulement il manquait (et manque encore) des prénoms (si l'un ou l'autre s'en rappelle, merci d'en informer la rédaction, qui publiera la liste corrigée) mais, aussi, il manquait une mention: l'intérim (encore une première pour notre Club - décidément, en 2023, on cumule ...) de notre ami Claude LEGRAND. Maintenant, reste à savoir quel titre il va porter ... ? Pour un ancien président, c'est facile : PP Untel ... Pour un ancien président « ad interim » (a.i.), on pourrait proposer « PaPi », non ? En toute amitié pour Claude, qui a su assurer avec panache ! Encore un tout grand merci à lui pour tous les services qu'il a rendus à notre club, notamment en qualité de Webmaster.



1933 - 1936 VAN KEIRSBlick	1981-1983 PAQUET Marcel
1937-1938 ROUSSEAU	1984-1986 DEKNOP Marcel
1939-1945 CAMBIER	1987-1989 TOUSSAINT Charles
1946-1950 FONTHIER	1990 - 1993 LEMAL Claude
1951-1953 MENDIAUX	1994 -1995 TYTGAT Pascal
1954-1956 POURBAIX	1996 - 1998 CORNIL Pierre
1957-1959 COGNIAUX	1999 - 2001 POULEUR Elie
1960-1962 LEMAIGRE	2002 - 2003 PHILIPPE Pierre
1963-1965 CARTON Hubert	2004 - 2008 VERLY Alain
1966-1968 VRYNS Albert	2009 - 2012 DE GREEF Pierre
1969-1971 FISCHER Raymond	2013 -2015 ARYS Alain
1972-1974 TANCRE Léon	2016 - 2022 (juillet) BERTOLLO Aldo
1975-1977 ANTOINE Fernand	2022 (août) - 2023 (février) LEGRAND Claude (a.i.)
1978-1980 HOEBEKE Alex	2023 - ... MERCIER Bernard

## Cotisation 2024.

Merci de ne pas oublier de verser votre cotisation 2024, soit 70 €, au compte n° BE34 7320 0890 8590 (Cercle Royal Mars et Mercure - Charleroi).

## IN MEMORIAM



Nous avons appris le décès de Madame Jeannine (Jeanne) DELFORGE-COOREMAN, veuve de notre ancien membre et ami Jean-Marie COOREMAN, qui fut Chef de Protocole du Club M&M Charleroi durant d'nombreuses années.

Les plus anciens d'entre nous les ont bien connus. Le Président et notre PP Alain VERLY représentaient notre Club aux funérailles.

# Agenda 2024



<b>Samedi 13 janvier (M)</b>	<b><u>Gala de Nouvel an</u> <u>Présentation des vœux, suivie d'un repas</u></b>
<b>Samedi 10 février (M)</b>	<b><u>Assemblée générale</u> du Club Mars &amp; Mercure Charleroi</b>
<b>Samedi 16 mars (M)</b>	<b>Repas-conférence (conférencier et sujet à déterminer)</b>
<b>Vendredi 12 avril (S)</b>	<b>Repas-conférence (conférencier et sujet à déterminer)</b>
<b>Vendredi 24 mai (S)</b>	<b>Repas-conférence (conférencier et sujet à déterminer)</b>
<b>Samedi 29 juin (M)</b>	<b>BBQ annuel</b>
<b>Vendredi 6 septembre (M ou S)</b>	<b>Repas de retrouvailles OU activité extérieure (à préciser)</b>
<b>Samedi 28 septembre</b>	<b>Journée Nationale M&amp;M, à Middelkerke</b>
<b>Samedi 28 septembre</b>	<b>Cérémonie du Pardon, à Marchienne-au-Pont</b>
<b>Vendredi 11 octobre (S)</b>	<b>Repas-conférence (conférencier et sujet à déterminer)</b>
	(M) Réunion le midi : apéritif à partir de 12.00 - repas à 12.30. (S) Réunion le soir : apéritif à partir de 19.30, repas à 20.00. Autres réunions : selon horaire particulier. Sauf indication contraire: "Atelier Traiteur" (Laurent BONNET), Rue de Landelies,142, 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL

**A cet emplacement pourrait figurer une publicité qui soulagerait la trésorerie dans les frais de publication « papier » de cette revue.**

**Qui pourrait nous amener un ou (mieux !) des sponsors ???**

**Chiche ?**

**La Rédaction.**



**Pompes Funèbres Fontaine**  
**[www.funerariumfontaine.be](http://www.funerariumfontaine.be)**  
*Par sympathie*